



Mairie de Sadroc

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 09 JUILLET 2021

Présents : S. BRUXELLES – E. VIGNAL – J. LABROUSSE – A. DA COSTA – F. ETCHART – D. FOUCAUD – G. RISACHER - S. VIDALIE - G. VERLHAC – E. ROUQUIER

Absents : C. PEJOINE - V. MOUNIER - S. CRAMIER - S. MOUNIER - A. MARCOU

A. DA COSTA a été élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal, lecture et approbation des délibérations précédentes.

COMPTE RENDU DE REUNIONS

Conseil d'école du 25/06/2021 par Eliette VIGNAL :

Effectif prévisionnel pour la rentrée 2021 : 171 élèves sur le RPI.

- Nomination des enseignants par classe
- Projets réalisés à Sadroc : Cycle tennis, rencontre athlétisme, travail sur l'eau avec le PAH, permis piétons, visite du barrage du Saillant, sortie musée, ...
- Présentation des budgets des coopératives scolaires
- Travaux réalisés et prévus pour la rentrée : fiabiliser la connexion internet côté classes Est, reboucher les trous au pied des arbres, reprise de la nouvelle porte, peinture classe Mme Hot.
- Un projet sur le devoir de mémoire et la Stèle du Malpas sera mené avec la classe de CM2 et la mairie l'année prochaine.
- Questions diverses : Niveau sonore dans la cantine et menus – Les parents d'élèves seront associés au travail mené par les trois municipalités sur la préparation des menus.

Réunion fibre du 26/06/2021 par M. Le Maire :

- Présence des opérateurs principaux sur la commune (Orange, Free, SFR)
- Ouverture commerciale effective pour le raccordement fibre
- Travaux de raccordement compris dans l'abonnement fibre aucun frais supplémentaire n'est à prévoir (attention car certains opérateurs rajoutent des frais supplémentaires de raccordement)
- Réflexion sur un contrat grand public pour la Mairie, l'école et un wifi communal
- Délai de raccordement d'environ 4 semaines à partir du RDV pris avec l'opérateur

Réunion Agents des écoles et de la cantine du 07/07/2021 par M. Le Maire :

- Tarifs garderie et horaires
- Ramassage scolaire
- Organisation des rotations pour la cantine en fonction des horaires validée par l'IA suite à la demande de la commune.
- Protocole sanitaire à mettre en place à la rentrée
- Ménage au niveau du foyer avec la reprise de la belote
- Analyse sanitaire d'hygiène de la cantine : rapport satisfaisant, points à améliorer : vestiaire des agents, placard de la cuisine en bois à remplacer par de l'inox, absence de moyens de lutte contre les rongeurs, insectes, changement de la lessive suite à retour d'analyse, remplacement du frigo suite à contrôle de températures.

- Plan de formation des agents : Formation Sauveteur Secouriste et conduite d'un projet de lutte contre le gaspillage alimentaire.

AG PAH (Pays d'Art et d'Histoire) du 26/06/2021 par Frédéric ETCHART :

- Présentation de l'établissement public départemental de Salagnac-Clairvivre : centre médico-social avec une partie locative, l'établissement emploie 350 agents.
- L'Exposition du rail n'a pas pu changer de lieu à la suite de la crise sanitaire
- Rapport financier stable et budget équilibré
- Le Cluedo aura lieu le 31 Juillet à Sadroc en association avec le Foyer Rural et Festif

Mission locale 06/21 par M. Le Maire :

- Accueil des jeunes de 16 à 25 ans sans formation scolaire ou en difficulté.
- 937 jeunes ont été accueillis sur le territoire
- Mise en relation à l'emploi en baisse de 29 % ainsi que l'entrée dans l'emploi et l'alternance augmente de 32%
- 90 jeunes rencontrent des difficultés sur le plan médical et 23% vivent dans des situations précaires
- Aide pour le transport ou le passage du permis de conduire
- Sur Sadroc 16 jeunes bénéficient d'un accompagnement
- Permanence sur Allasac, Mr BOISSIERE : 07 60 67 58 88

AG FOOT 06/2021 par Serge VIDALIE :

- Saison inachevée à la suite de la crise sanitaire
- Présidence cédée à Fanny Noilletas
- 3 équipes en senior avec une équipe féminine
- Bilan financier stable
- Reprise des Tournois de Foot

ACTIVITES DIVERSES

Bilan sur le contrôle de vitesse à Lachaux :

- Pose d'un appareil, avec effet radar, étude sur 7 jours avec prise dans les deux sens
- Compteur posé à 100m de la RD 290, vitesse maximale autorisée 80km/h
- Résultats : 71 % des véhicules sont en dessous de 30km/h, aucun excès de vitesse significatif enregistré, problème de perception de la vitesse. Un courrier récapitulatif sera adressé au demandeur.

Assainissement local technique :

- Impossibilité de raccorder l'assainissement sur la fosse septique à l'arrière du bâtiment recevant les eaux usées du local ado. La suite de la filière n'est plus aux normes.
- En accord avec les services de l'Agglo une fosse toutes eaux sera posée en avant du bâtiment avec création d'une dalle de protection pour protéger cette dernière du passage
- Le permis de construire est en attente de signature pour la semaine prochaine avec les modifications de l'assainissement.
- Les consultations se feront en suivant.

Défibrillateurs :

- Absence de maintenance depuis 2011 sur le défibrillateur de la bibliothèque, électrodes périmées et batterie déchargée. Les deux défibrillateurs devront être révisés tous les ans désormais.
- Contrat de maintenance et commande des pièces à changer effectués.

- Un nouvel emplacement pour le défibrillateur dans le bourg sera défini en essayant de le protéger au maximum du soleil et des dégradations, mais aussi en le rendant accessible au personnel de l'école en cas de besoin.

Autorisation DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale) :

- Avis favorable pour la demande d'aménagement des horaires des classes.
- Difficulté au niveau de la cantine pour un élève en situation de handicap, l'accompagnement du temps des repas revient désormais à la municipalité et les AVS (Auxiliaires de Vie Scolaire) accompagnant l'élève refusent la prise en charge de l'enfant lors des pauses méridiennes. Les agents communaux ont déjà une charge de travail conséquente : une solution conciliante devra être trouvée avec la famille avant la rentrée de septembre.

Travaux de voirie : Réalisés sur la commune du 15 au 21 juillet, demande de subvention DETR a été refusée par la préfecture. Elle sera donc compensée par l'utilisation des subventions de voirie non utilisées lors de la contractualisation 2017-2020. Le montant de la subvention perçue par la commune sera de 17 178 € pour un total de 42 945 € HT soit 40% du montant total des travaux subventionnés. La TVA sera récupérée en FCTVA à n+2.

Problèmes de ruissellement des eaux de pluie au niveau du Tillot, du centre bourg et de la D70 :

- A Tillot reprise des enrobés avec rehausse devant les riverains pour limiter les ruissellements en domaine privé, des travaux seraient également à prévoir par les particuliers dans leur propriété pour limiter au maximum les infiltrations et dégradations.
- Centre bourg au niveau du Talus aire de camping-car, prévoir le percement de la bâche pour l'écoulement des eaux.
- D70 intervention du département pour stabilisation du talus, travaux avec mur de soutènement à prévoir qui seront réalisés par le Département.

Adressage confié à l'agglomération de Brive à la place des services de La poste :

La gestion de l'adressage se fera désormais avec les services de l'Agglo. Cela permettra une uniformisation sur le territoire des 48 communes de l'Agglo. Le cadastre de la commune sera désormais mis à jour avec les adresses des habitants de la commune. A noter qu'il y a encore de nombreuses erreurs de numéros.

ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal a délibéré favorablement et à l'unanimité aux décisions suivantes :

- Tarifs cantine : augmentation annuelle de 5 cts pour les enfants et de 10 cts pour les adultes (Passage de 2,70€ à 2,75€ pour les enfants et de 5€ à 5,10€ pour les adultes).
- Garderie payante à partir de 17h30 et jusqu'à 19h dernier délai, participation de 1€/jr/enfant et 0,5€ à partir du 3^{ème}, garderie gratuite le matin à partir de 7h30.
- Adoption du projet de contractualisation 2021-2023 CD19/Commune
- Subvention CD19 pour les travaux de voirie : 17 178 € de subvention sur 42 945 € HT.
- Achat d'un nouveau réfrigérateur pour la cantine scolaire pour un montant de 419 € en investissement.
- Indemnité pour la secrétaire de Mairie de deux fois 160 € soit 320 € pour sa participation et rédaction des PV aux dernières élections.
- Présentation du bilan de l'évaluation énergétique menée par le cabinet Dejante au niveau du logement communal et des 3 propositions d'amélioration. Les frais de chauffage sont évalués à plus de 2 000 € par an pour un loyer de 260€. Les 3 propositions d'amélioration énergétique vont être examinées avec les devis de travaux réalisés afin de procéder à ces améliorations.

- Attribution de l'appartement au-dessus de l'école à Madame Céline Rio pour un loyer mensuel de 260 €.
- Un bilan énergétique communal (consommation en électricité, fioul, gnr et éclairage public) a été réalisé gratuitement par le CEP service de l'Agglo. Le plus gros pôle de consommation est l'école, étude d'opportunité pour la réalisation d'une géothermie en prévention de la non possibilité de changer la chaudière. L'éclairage public représente 14,4 % des consommations globales en 2020 de la commune soit un coût de 3,91 €/Hab./An. Les bâtiments représentent 11,50 € €/Hab./An.
- Distribution des courriers d'information sur le raccordement à la fibre optique par les conseillers municipaux dans la semaine à venir.
- Création dénomination chemin des Acacias - section A 841 pour la route passant devant le futur local technique.
- Travaux électriques à réaliser suite au contrôle de l'APAVE, présentation du rapport détaillé des éléments à mettre en conformité, devis des travaux à 1 800 € TTC approuvé. Les travaux seront réalisés par l'entreprise ELEC19.
- Régularisation d'Acte : relance du notaire suite échange des parcelles non régularisé en 2017 règlement de 901,51€ approuvé à l'unanimité
- Achat de matériel pour les cantonniers : pompe thermique pour le remplissage de la cuve à eau, d'un tuyau d'aspiration et d'une pompe électrique pour l'arrosage pour un total de 709,80€ TTC.

Questions diverses :

- Suite à constat fait, il est rappelé qu'il est interdit de jeter l'herbe coupée par les particuliers dans les fossés communaux.
- Plusieurs jeunes ont engendré des dégradations diverses auprès d'administrés, des nuisances sonores au niveau du bourg et se déplacent dangereusement à vélo sans respecter la signalisation. Les services de gendarmerie sont informés de cette problématique.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au Vendredi 17 Septembre à 20h30.

La séance est levée à 00H30.